

226C0805
FR0010220475-FS0507

9 juin 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ALSTOM
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 juin 2026, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 juin 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ALSTOM et détenir, indirectement, 22 814 866 actions ALSTOM représentant autant de droits de vote, soit 4,93% du capital et des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Goldman Sachs International	21 648 385	4,68
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	448 237	0,10
Goldman Sachs Bank Europe SE	373 985	0,08
Goldman Sachs & Co.	181 199	0,04
Goldman Sachs Asset Management International	163 057	0,04
Folio Investments Inc.	3	ns
Total The Goldman Sachs Group, Inc.	22 814 866	4,93

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ALSTOM hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 1 727 258 actions ALSTOM (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 134 789 actions ALSTOM résultant de la détention de 5 contrats « *call option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 18 décembre 2026, à des prix unitaires compris entre 20,34 € et 30,00 € ; et
- 1 400 000 actions ALSTOM résultant de la détention de 4 contrats « *put option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'entre le 18 décembre 2026 et 21 décembre 2029, à des prix unitaires compris entre 18,00 € et 22,00 € ; et
- 192 469 actions ALSTOM résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions ALSTOM et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions.

¹ Sur la base d'un capital composé de 462 616 024 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 20 426 771 actions ALSTOM (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 860 295 actions ALSTOM résultant de la détention d'un contrat « *call option* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'au 9 décembre 2032 ;
 - 311 661 actions ALSTOM résultant de la détention de 74 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 19 juin 2026 et 31 décembre 2030, à des prix unitaires compris entre 4,86 € et 40,00 € ; et
 - 19 254 815 actions ALSTOM résultant de la détention de 200 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 28 juillet 2026 et le 4 juin 2036.
-